

Le monde dans l'Eglise, l'Eglise dans le monde, soirée Saint Gilles 12 décembre 2018

Séquence 2 : Le souci du bien commun

Christian PIAN

1/ Le souci du bien commun dans la DSE

Le premier couple de grands principes en tension dans la DSE

Le souci d'un équilibre entre personne et société

L'ordre public
La culture
L'éducation
Les moyens de subsistance
basiques

La poursuite des vocations particulières de chacun exige un ensemble de conditions générales facilitant l'acquisition et la répartition des biens nécessaires pour cela

Un contenu concret en 1961...

« Pour satisfaire aux exigences du bien commun national, on devra donner un emploi au plus grand nombre possible de travailleurs ; éviter que ne se forment dans le pays, et même parmi les travailleurs, des catégories privilégiées, maintenir une proportion équitable entre salaires et prix ; ouvrir au plus grand nombre possible l'accès aux biens et aux services propres à un mode de vie évolué ; éliminer ou contenir dans d'étroites limites les inégalités entre les divers secteurs : agriculture, industrie et services ; maintenir l'équilibre entre le progrès de la richesse et le développement des services publics essentiels ; adapter autant que faire se peut les structures de production aux progrès des sciences et des techniques ; faire en sorte que l'élévation du niveau de vie ne profite pas seulement à la génération présente, mais serve aussi à préparer le bien-être de celles de demain ».

Et encore

« De son côté, le bien commun mondial demande que les pratiques déloyales soient bannies de la concurrence entre pays ; que soient favorisées, entre les économies nationales, l'entente mutuelle et la collaboration amicale et féconde ; que, de plus, des mesures efficaces soient prises pour promouvoir le progrès économique des nations moins bien pourvues » (*Mater et magistra*, n° 79-80).

Quelques corollaires autour du bien commun dans la DSE

- Dans la logique du bien commun, la vie en société n'est possible que si chacun accepte de **restreindre l'exercice de sa liberté** afin que les autres puissent se développer et croître dans leur humanité grâce à une **humanisation des intérêts particuliers**.
- Cette **harmonisation** est un « bien commun » qui passe avant les biens particuliers, avant **l'intérêt privé** et **l'individualisme**.
- Les **pouvoirs publics** et **l'autorité civile** (Etat) sont **légitimes** pour **garantir** le bien commun...
- « Selon les normes de la **justice** et dans les **formes** et **limites** de leur **compétence** »
- D'où une possible contestation de l'autorité civile à cet égard

Le bien commun et les conditions de sa réalisation

Liberté :

La liberté est la première condition d'un ordre politique humainement acceptable.

Vérité :

La recherche de la vérité est seule capable de faire converger les hommes vers des objectifs communs.

Justice :

Sans justice, il n'y a pas la société, mais le règne de la violence. La justice est le bien le plus haut que puisse procurer la cité.

Solidarité :

La société doit être régie d'une manière solidaire et les biens dont elle dispose répondre aux besoins de tous

Recherche du bien commun et charité

« Aimer quelqu'un, c'est vouloir son bien et mettre tout en œuvre pour cela. À côté du bien individuel, il y a un bien lié à la vie en société : le bien commun. C'est le bien du "nous-tous", constitué d'individus, de familles et de groupes intermédiaires qui forment une communauté sociale. Ce n'est pas un bien recherché pour lui-même, mais pour les personnes qui font partie de la communauté sociale et qui, en elle seule, peuvent arriver réellement et plus efficacement à leur bien. C'est une exigence de la justice et de la charité que de vouloir le bien commun et de le rechercher. Œuvrer en vue du bien commun signifie d'une part, prendre soin et, d'autre part, se servir de l'ensemble des institutions qui structurent juridiquement, civilement, et culturellement la vie sociale qui prend ainsi la forme de la polis, de la cité. On aime d'autant plus efficacement le prochain que l'on travaille davantage en faveur du bien commun qui répond également à ses besoins réels. » (*Caritas in veritate*, n° 7)

Évangélisation, dialogue et bien commun selon *Evangelii gaudium*

L'Évangélisation implique aussi un chemin de dialogue. Pour l'Église, en particulier, il y a actuellement trois champs de dialogue où elle doit être présente, pour accomplir un service en faveur du plein développement de l'être humain et procurer le bien commun :

- le dialogue avec les États,
- avec la société – qui inclut le dialogue avec les cultures et avec les sciences –
- et avec les autres croyants qui ne font pas partie de l'Église catholique. (EG 238)

2/ Le bien commun et l'horizon de la « maison commune » chez François



Paroisse Saint-Gilles +
BOURG · LA · REINE

Le bien commun dans *Laudato si'* - volet écologique

- Le climat est un bien commun, de tous et pour tous. (LS 23)
- La faiblesse de la réaction politique internationale (face à la crise écologique) est frappante. La soumission de la politique à la technologie et aux finances se révèle dans l'échec des Sommets mondiaux sur l'environnement. Il y a trop d'intérêts particuliers, et très facilement l'intérêt économique arrive à prévaloir sur le bien commun et à manipuler l'information pour ne pas voir affectés ses projets. (LS 54)

Le bien commun dans *Laudato si'* - volet social

- L'écologie intégrale est inséparable de la notion de bien commun... (LS 156)
- Le bien commun présuppose le respect de la personne humaine comme telle, avec des droits fondamentaux et inaliénables ordonnés à son développement intégral. Le bien commun exige aussi le bien-être social et le développement des divers groupes intermédiaires, selon le principe de subsidiarité. [...] (LS 157)

Le bien commun dans *Laudato si'* - volet socio-politique

Enfin, le bien commun requiert la paix sociale, c'est-à-dire la stabilité et la sécurité d'un certain ordre, qui ne se réalise pas sans une attention particulière à la justice distributive, dont la violation génère toujours la violence. Toute la société – et en elle, d'une manière spéciale l'État, – a l'obligation de défendre et de promouvoir le bien commun. (LS 157)

Le bien commun dans *Laudato si'* - destination commune des biens et souci des plus pauvres

Dans les conditions actuelles de la société mondiale, où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres. Cette option implique de tirer les conséquences de la destination commune des biens de la terre, mais [...] elle exige de considérer avant tout l'immense dignité du pauvre à la lumière des convictions de foi les plus profondes.

(LS 158)

12 décembre 2018